

PROCES-VERBAL SÉANCE DU MERCREDI 27 DÉCEMBRE 2023

Convoqué le 15 décembre 2023, le Syndicat Mixte du SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le 21 décembre 2023 à 17h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président, le quorum n'ayant pas été atteint l'assemblée a été convoquée une nouvelle fois le 22 décembre 2023 et le syndicat mixte du SMIRITOM s'est réuni le 27 décembre 2023 à 17h30 en salle des assemblées.

Monsieur le Président demande à Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général de la Communauté Alès Agglomération de faire l'appel et rappelle qu'il n'y a pas besoin d'avoir le quorum pour tenir cette assemblée.

MEMBRES PRÉSENTS (22): Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Jean-Luc GIBELIN, Claude CERPEDES, Jean-Michel PERRET, Cyril LAURENT, Fabienne FAGES-DROIN, Marc BENOIT, Michel RUAS, Serge BORD, Bernard MARTIN, Thierry JACOT, Jacques PEPIN, Martine MAGNE, Pascal MILESI, Jean-Paul ANDRÉ, Geneviève COSTE, Philippe RIBOT, Patrick DELEUZE, Jean-Charles BENEZET, Jérôme MEYNIER, Aurélie GENOLHER.

<u>POUVOIR</u> (S) (2): Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Christophe RIVENQ, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN.

ABSENT EXCUSÉ (S) (43): Guy MANIFACIER, Thierry BAZALGETTE, Nicolas PERCHOC, Bernard HILLAIRE, Geneviève BLANC, Bernard PORTALES, Antonia CARILLO, Micheline WIEREPANT, Sylvette MOLIERES, Gérard BARONI, Georges BRIOUDES, Alain BENSAKOUN, Joseph PEREZ, Jean-Michel BUREL, Gérard BANQUET, Guy CHERON, Joseph BARBA, Georges VERCOUTERE, Jean-Claude GARNIER, Denis GUILLAUME, Michel VIGNE, Jean-Marie COSTE, Jean-Marie MALAVAL, Éric PLANTIER, Edwige SOL, Jean-Marie ITIER, François SELLE, Jean-Noël PUDDU, Patrick MALAVIEILLE, Alain GIOVINAZZO, Thierry JONQUET, Sandrine RIBOT, Marielle VIGNE, David GUIRAUD, Éric TORREILLES, Christelle ROUSSEL, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Adrien CHAPON, Cyril OZIL, David FOULGON, Samuel DUPIN, Matthieu TESTARD.

Monsieur Cyril LAURENT, vice-président représentant la commune d'Alès, est nommé secrétaire de séance.

I- ASSEMBLÉES

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 octobre 2023

Monsieur le Président annonce que le procès-verbal du Comité Syndical du 25 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II- FINANCES

1. Adoption du règlement budgétaire et financier au 1er Janvier 2024

Le règlement budgétaire financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est valable pour la durée du mandat.

À partir du 1^{er} janvier 2024, le RBF doit comporter certaines mentions, définies par le code général des collectivités territoriales. En revanche, la forme est relativement libre. À ce titre le RBF proposé retrace et formalise l'ensemble des procédures budgétaires et financières du SMIRITOM.

1

Le RBF a aussi une vocation pédagogique. Il rappelle les normes et les principes comptables avec exactitude.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement budgétaire et financier du SMIRITOM.

Votants: 24

Pour : 24 - Unanimité

Contre: 0 Abstentions: 0

2. Budget primitif 2024

Le budget 2024 du SMIRITOM s'équilibre en :

Fonctionnement à 16 865 950 € Investissement à 1 084 500 €

Soit un total de 17 950 450 €.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 10,68 % soit + 1 627 800 €. Ce sont les 2 EPCI membres via leur participation, qui devront supporter et trouver les ressources pour financer cette augmentation.

<u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u> s'élèvent à **15 796 450 €** soit **+ 11,22 %** par rapport à 2023.

Comme expliqué lors de la présentation du ROB 2024, le total de fonctionnement lié au PPP, malgré une baisse des tonnages, augmente significativement. Cette augmentation est due à une inflation prévisionnelle de 5 %, à l'augmentation de 7,70 € de la TGAP, et au rattrapage du taux d'inflation sous-évalué pour l'exercice 2023 (prévu à 3 % pour 5 % effectif).

D'autre part, le total fonctionnement hors PPP augmente lui aussi. Cette augmentation est également due à une inflation prévisionnelle de 5 %, le reste de la hausse étant lié à l'évolution des flux triés, le tri d'une fraction fibreuse étant plus onéreux que le tri d'une fraction papiers, et à l'augmentation des tonnages triés du fait du passage à l'extension des consignes de tri (cette partie de la hausse est partiellement compensée par une hausse des soutiens CITEO versés aux EPCI membres).

Monsieur Jean-Michel PERRET, vice-président et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas, signale qu'il a lu aujourd'hui dans la Canard Enchainé que le gouvernement envisageait d'augmenter de 3,66 % la taxe sur les valeurs locatives, rajouté aux 10 % sur la TEOM que Monsieur le Président vient d'annoncer, il craint que les maires ne se fassent houspiller par leurs citoyens à juste titre.

Monsieur le Président précise que les 10 % ce n'est pas l'augmentation de la TEOM, mais des dépenses.

Monsieur Jean-Michel PERRET, indique qu'il est rassuré, il n'avait pas compris. Il explique, que comme tout le monde, ce matin il a fait le tri, il a été effrayé en soulevant son bac noir de poubelle normale de voir des cartons et beaucoup d'autres choses non triées, il pense que cela vient de ses voisins. Il trouve qu'il faudrait mettre en place une campagne de communication avec une photo des déchets non triés qui expliquerait que c'est à cause de cela que la TEOM augmente.

Monsieur le Président répond qu'il a tout à fait raison. Il a lui-même fait cet exercice mardi matin, il a fait le tour de quelques containers et cela l'a affolé de voir qu'ils étaient pleins de papiers, de cartons, ... Il était un peu en colère et il l'a d'ailleurs expliqué dans le Facebook live. De nouvelles campagnes de communication plus précises sont prévues, mais tout cela coûte.

Il réexplique ce qu'il a dit sur l'augmentation. Cela ne concerne pas la TEOM, qu'il n'est pas prévu d'augmenter pour le moment. Elle l'a déjà été de 10 % il y a deux ans et elle ne devrait plus l'être sur le mandat. L'objectif étant de la diminuer d'ici la fin du mandat si on gagnait en efficacité sur le tri. C'est mal parti pour le moment puisqu'il n'avait pas été pris en compte à l'époque ces augmentations d'inflation, mais pour l'instant il ne se voit pas proposer une nouvelle augmentation de la TEOM.

Pour autant c'est 11 % d'augmentation, pris sur les budgets d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes pour en financer une partie, le reste venant d'une augmentation du tri qui entraine des recettes supplémentaires qui vont abonder le budget. Il fera le point au niveau du DOB d'Alès Agglomération et il le présentera en toute transparence. La réalité c'est qu'il faut aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin dans le tri si l'on veut significativement diminuer les dépenses. 25 millions d'euros c'est un quart du budget de fonctionnement de l'Agglomération.

Monsieur Philippe RIBOT, membre du syndicat mixte et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, est d'accord avec ce que disait Monsieur Jean-Michel PERRET, mais il pense qu'il faut faire très attention à ne pas trop communiquer en liant le geste de tri au coût. Il croit que le péché originel du tri est là, depuis le début on laisse penser au gens que s'ils étaient de bons élèves sur le tri cela ne coûterait pas cher, mais dans tous les cas le tri coûte cher. S'il faut trier c'est pour des raisons environnementales mais cela n'impactera pas le prix et on le sait très bien. On est sur une trajectoire de prix qui ne fait que croitre. Il sera possible, au mieux, de le limiter mais il ne baissera pas. Ce matin il a vu quelqu'un déposer du polystyrène dans les bacs à cartons. On retrouve tout et n'importe quoi dans ces bacs de collecte.

Monsieur le Président répond qu'il a raison et que parallèlement mieux trier diminue la TGAP à payer ce qui diminue considérablement les charges. Aujourd'hui il y a des contrats avec des éco organismes qui peuvent être assez rémunérateurs sur certains tris.

Il va y avoir la hausse de la TGAP et de l'inflation, mais tout acte de tri va diminuer cette hausse. Il faut aussi avoir conscience que moins on tri plus ça va coûter.

C'est un discours un peu complexe et personne ne trouve réellement la solution de communication. Pour certains, la raison est de protéger la planète, pour d'autres c'est diminuer le coût, ou alors diminuer la mise en décharge ou l'incinération. Il y a beaucoup de raisons, mais il n'y a pas de réponse miracle. La solution est sur la production d'emballage, avec la suppression des plastiques, qui peut avoir un impact à moyen terme, mais pour l'instant ils sont toujours là.

Monsieur Claude CERPEDES, vice-président et maire de la commune de Saint Martin de Valgalgues, explique que quand on trie c'est bien mais cela reste un déchet, il faut quand même payer le tri. Pour le moment le coût du tri est plus important que celui de l'enfouissement.

Monsieur le président explique que ce n'est pas totalement vrai, aujourd'hui en tonnage, en faisant dépenses moins recettes sur certains tris notamment les emballages avec les éco organismes, on arrive à ce que le tri coûte moins cher, mais ce n'est pas gratuit.

Monsieur Claude CERPEDES reprend en disant que ce qui impacte directement ce sont les déchets, ce sont les producteurs et surtout les fermentescibles. Si on les triait cela représenterait à peu près 33 % de moins. Pour lui c'est là qu'il faut produire les efforts en diminuant le nombre de déchets.

Monsieur le Président répond qu'il a raison et que ce n'est pas avec les 5 000 composteurs par an commandés que l'on va régler le problème. On a pu en commander que cette quantité, mais globalement il faut en mettre 50 000, de plus il y a 20 000 foyers qui ne pourront pas éco composter, ce sont ceux qui sont dans les centres bourgs ou dans les rues avec des tours, mais on essaie de développer les éco composteurs de quartier. On a commandé le maximum possible à trois associations d'insertion, mais ils n'ont réussi à n'en livrer que 6 en trois mois. Il va falloir aller plus vite. Il y a un vrai problème de fourniture, tout le monde en veut en même temps, il y a également la solution d'aller acheter les éco composteurs en magasin.

Monsieur Serge BORD, membre du syndicat mixte et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, trouve que la question des composteurs individuels est intéressante, d'autant qu'en début d'année, les fermentescibles ne doivent plus aller dans la poubelle, c'est une réponse à apporter.

Monsieur le Président signale que dans les écoles sur Alès, un test est fait de mettre des poulaillers mais il faut que les enfants et les enseignants s'en occupent.

Monsieur Philippe RIBOT explique que l'on parle de diminution de coût de fonctionnement mais avec les poulaillers collectifs et les composteurs collectifs il va falloir les faire fonctionner et les entretenir, cela va coûter plus.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 15 013 050 € soit 95 % des dépenses réelles. Pour les raisons que je viens de vous évoquer, ce chapitre augmente de + 1 563 300 €
- ➤ Charges de personnel (chapitre 012) : 91 000 € soit 0,6 % des dépenses réelles et identiques à 2023.
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 92 400 € soit 0,6 % des dépenses réelles. Il s'agit des indemnités des élus
- Charges financières (chapitre 66) : 600 000 € soit 3,80 % des dépenses réelles : ces crédits recouvrent le remboursement des intérêts de la dette (300 000 €) et ceux du loyer L1B pour 300 000 €.

Il est également prévu 1 069 500 € de virement à la section investissement avec le remboursement du capital principalement.

<u>Les recettes réelles de fonctionnement</u> de l'exercice s'élèvent à hauteur de **16 865 950 €**, elles sont constituées essentiellement par la participation de chaque collectivité membre.

Au niveau des recettes, pour la partie PPP, les participations des EPCI seront principalement fonction des tonnes apportées. Dans la répartition des charges, à suivre, 90 % des recettes de revente 2023 viendront en réduction des sommes exigibles pour l'exercice 2024, tel que prévu dans les statuts. Il est à noter qu'elles sont en très forte baisses par rapport à l'année dernière du fait d'une importante diminution des cours de reprise des matériaux.

A ces recettes usuelles se rajouteront les recettes liées au soutien à la tonne d'éléments d'ameublement, d'articles de bricolage et jardinage et de jouets, triés en déchèterie et versées par l'éco-organisme Eco Maison, puis selon le calendrier de mise en place sur les déchèteries, celles liées aux nouveaux soutiens versés dans le cadre de l'application de la REP Bâtiment. Ces recettes seront ensuite intégralement reversées aux EPCI membres.

Ces recettes supplémentaires viendront donc en dégrèvement de cette augmentation des dépenses en traitement des déchets ménagers. Étant fonction des habitudes de tri adoptées ou non par la population, elles sont difficilement exactement quantifiables mais **elles devraient être au minimum de l'ordre de 150 000 €** supplémentaires avec toutefois un maximum prévisible de l'ordre de 300 000 €.

INVESTISSEMENT

<u>Les dépenses réelles d'investissement</u> s'élèvent à : 1 084 500 € et permettent de rembourser le capital et les provisions pour grosses réparations (loyer L3A liée au GER).

Monsieur David LANOIR, chef de projet traitement du SMIRITOM, explique que le taux d'inflation retenu est de 5 %, la plupart des marchés du SMIRITOM sont reconductibles au 1^{er} avril, c'est à ce moment là que le taux d'inflation sera réellement donné. Un point d'inflation sur les factures représente entre 150 et 200 000 euros. Si jamais au lieu d'avoir 5 % il n'y a que 3,5 % d'inflation ce sont tout de suite des économies sur le budget. Il peut y avoir un budget modificatif qui pourra être voté ultérieurement s'il y a de bonnes surprises.

Votants: 24

Pour: 24 - Unanimité

Contre: 0 Abstentions: 0

3. Répartition prévisionnelle des charges 2024

Le budget primitif tel que présenté ci-avant permet d'établir le tableau prévisionnel des charges 2024. Conformément aux statuts, 90 % des recettes issues de la revente des matériaux (cartons et ferrailles de déchetteries) sont affectées à la diminution des charges des EPCI membres :

- 15 281 968,75 € pour Alès Agglomération
- 1 571 481,25 € pour De Cèze Cévennes

Monsieur le Président propose d'approuver cette répartition des charges.

Votants: 24

Pour: 24 - Unanimité

Contre: 0 Abstentions: 0

ENVIRONNEMENT URBAIN

4. Convention avec les éco-organismes agréés de la filière REP DEA

Début 2020, le SMIRITOM a signé un contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier, devenu depuis Eco-Maison, pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement sur les déchèteries du territoire syndical des EPCI Alès Agglomération et Cèze Cévennes.

Un nouvel arrêté en date du 12 octobre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des éléments d'ameublement, rend caduque le contrat préalablement signé à la date du 31 décembre 2023.

Monsieur le Président propose, afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'enlèvement et du traitement gratuit des déchets concernés et de soutiens financiers reversés aux EPCI membres, de signer un nouveau contrat avec l'éco-organisme qui sera désigné par l'organisme de coordination de l'agrément (OCA).

Votants: 24

Pour: 24 - Unanimité

Contre : 0 Abstentions : 0

L'assistance n'ayant pas de question, Monsieur le Président lève la séance à 18h03.